



OIAC

Secrétariat technique

Division de la coopération internationale et de l'assistance

S/454/2004

16 décembre 2004

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

NOTE DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE

DEUXIÈME EXERCICE OIAC SUR LA FOURNITURE D'UNE ASSISTANCE (ASSISTEX 2) LVIV (UKRAINE) 10 - 13 OCTOBRE 2005

1. Tout État partie a le droit de demander et, sous réserve des procédures énoncées aux paragraphes 9, 10 et 11 de l'Article X de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention"), de recevoir assistance et protection en cas d'emploi ou de menace d'emploi d'armes chimiques. Afin de pouvoir mettre en œuvre les dispositions de l'Article X, l'OIAC est tenue de prendre les mesures nécessaires pour être toujours prête à fournir en temps utile une assistance suffisante et efficace à un État partie qui sollicite une assistance. L'OIAC devrait par conséquent être en mesure de faire jouer les dispositifs mis en place pour la fourniture de l'assistance et de coordonner ses activités en matière d'assistance avec celles de toutes les institutions nationales et organisations internationales compétentes, de manière à ce que le Secrétariat technique ("le Secrétariat") puisse faciliter des arrangements pour la prestation d'assistance par la communauté internationale et s'assurer qu'elle est bien reçue par l'État partie demandeur.
2. Le premier exercice OIAC sur la fourniture d'une assistance (ASSISTEX 1) s'est tenu à Zadar (Croatie) du 10 au 14 septembre 2002. Cet exercice visait globalement à évaluer l'état de préparation de l'OIAC dans son ensemble (à savoir, tant le Secrétariat que les États parties) à répondre à une demande d'assistance.
3. Le Secrétariat invite à présent les États parties intéressés et les organisations internationales pertinentes à participer à ASSISTEX 2, qui doit se tenir à Lviv (Ukraine) du 10 au 13 octobre 2005. Le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) s'est dit intéressé à être un partenaire de l'OIAC dans la conduite d'ASSISTEX 2. L'exercice a pour objet de fournir un cadre pour l'évaluation du niveau de préparation de l'OIAC à fournir une assistance. L'exercice vise les objectifs suivants :
 - a) évaluer l'état de préparation à recevoir et à transmettre les demandes d'assistance à l'OIAC ainsi que les réponses auxdites demandes;



- b) évaluer la validité générale des projets de mode opératoire normalisé, d'instructions de travail et autres documents traitant de la fourniture d'assistance et de l'enquête sur une allégation d'emploi d'armes chimiques;
 - c) évaluer les procédures de notification et de déclenchement;
 - d) améliorer la coordination et la coopération entre les groupes d'intervention d'urgence mis à disposition par les États parties au titre de l'Article X;
 - e) évaluer la coopération entre l'OIAC et les autres organisations internationales travaillant dans le domaine;
 - f) tester les volets ci-après au niveau pratique :
 - i) le système OIAC de réponse aux demandes d'assistance émanant d'un État partie;
 - ii) l'envoi de l'équipe de coordination et d'évaluation de l'assistance et d'une équipe pour effectuer une enquête sur l'allégation d'emploi d'armes chimiques;
 - iii) la façon dont l'équipe de coordination et d'évaluation de l'assistance facilite les opérations d'intervention d'urgence sur place.
4. Le Gouvernement ukrainien, qui accueille l'exercice, s'occupera de toutes les dispositions en matière de sécurité, de sûreté et des dispositions médicales concernant l'exercice. De surcroît, avec l'OIAC en tant que co-organisateur, il fournira toutes les autres formes d'appui requises pour l'exercice. À l'arrivée, les équipes seront accueillies au point d'entrée et accompagnées jusqu'au site de l'exercice par des représentants du pays hôte, qui facilitera également les formalités à la frontière et les formalités douanières.
5. L'unité nucléaire, biologique et chimique ukrainienne, que l'Ukraine a mise à la disposition de l'OIAC au titre de l'Article X et qui comprend 132 personnes entraînées, ainsi que leurs véhicules et matériels, participera également à l'exercice.
6. Le Comité de coordination interinstitutions ukrainien a été chargé par le Gouvernement ukrainien d'assurer la préparation de l'exercice avec l'OIAC. Le Comité se compose de représentants des ministères de la sécurité, des urgences civiles, de la défense, des affaires étrangères, des finances, de l'intérieur, de la santé, des politiques industrielles, de l'énergie, des douanes, et des services à la frontière.
7. Compte tenu de l'importance de l'exercice, le Directeur général a décidé d'établir une équipe spéciale interdivisions au sein du Secrétariat pour recenser les objectifs et les buts de tous ses services. L'équipe spéciale constituera le comité d'organisation de l'exercice, avec des représentants de EADRCC. Le Comité deviendra l'équipe de contrôle et de gestion de l'exercice appelée EXCON, qui sera chargée de diriger et de gérer l'exercice, conformément à la loi ukrainienne. Une équipe d'évaluation sera également constituée, avec des membres du Comité et d'États parties qui participent à

l'exercice, et elle aura pour tâche d'évaluer la performance de chaque équipe et la conduite globale de l'exercice.

8. Les États parties intéressés qui ont fait des offres d'assistance au titre du paragraphe 7 de l'Article X de la Convention sont cordialement invités à faire connaître au Secrétariat **au plus tard le 18 mars 2005** leur intention de participer à ASSISTEX 2, et la taille de l'unité ou des unités qu'ils détacheront, notamment du nombre de personnes qui la composent et du volume du matériel qu'ils mettront à disposition.
9. Il est attendu des équipes participantes qu'elles prennent en charge les frais de leur participation, sauf s'il en est convenu autrement avec le Secrétariat. La responsabilité des déplacements des unités, des matériels et des personnels d'autres États parties, à destination, en provenance et à l'intérieur de l'Ukraine, ainsi que les arrangements bilatéraux nécessaires concernant leur statut en Ukraine durant l'exercice n'incombera pas au Secrétariat mais aux États parties participants (en consultation avec l'Ukraine et le EADRCC, selon qu'il convient). Les États parties participants désigneront un représentant chargé d'assister aux réunions de planification qui se tiendront à La Haye, à Bruxelles et en Ukraine, ainsi qu'un agent de liaison, qui sera affecté au centre de coordination des opérations sur place pendant l'exercice. L'hébergement dans des conditions naturelles (tentes) et les repas seront fournis aux unités et aux équipes participantes par les organisateurs.
10. D'autres représentants d'États parties et d'organisations internationales intéressées peuvent assister à l'exercice en qualité d'observateurs. Les frais de voyage, d'hébergement et les repas seront à la charge desdits observateurs. Toutes les personnes intéressées sont invitées à remplir le formulaire ci-joint (annexe 2) et à l'envoyer par télécopie au Service de l'assistance et de la protection, Division de la coopération internationale et de l'assistance au +31 (0)70 416 3209 **au plus tard le 1^{er} juillet 2005**. Le Comité de coordination interinstitutions se chargera des réservations d'hôtel et d'un programme spécial à l'intention des observateurs du 10 au 13 octobre 2005.
11. Tous les observateurs et tous les participants (qu'ils soient intégrés à une unité ou présents à titre individuel) sont invités à obtenir les visas nécessaires (y compris les visas de transit) avant de se rendre en Ukraine. Toutes les activités liées à l'exercice se dérouleront en anglais et en russe, aucun service d'interprétation vers d'autres langues ne sera assuré. Les participants désignés pour travailler au sein de l'équipe de coordination et d'évaluation de l'assistance et dans le centre de coordination des opérations sur place, et les agents de liaison des équipes doivent par conséquent avoir une bonne maîtrise de l'anglais, écrit et oral.
12. Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès de l'équipe spéciale du Secrétariat. Les points de contact sont MM. Hassan Mashhadi, +31 (0)70 416 3555, et Renato Carvalho, +31 (0)70 416 3531; il est également possible de les joindre tous les deux par courrier électronique à l'adresse suivante : assistex@opcw.org.

S/454/2004

page 4

Annexes (en anglais seulement) :

Annexe 1 : Nomination Form (Formulaire de désignation)

Annexe 2 : Team Nomination Form (Formulaire de désignation des équipes)

Annex 1

**SECOND OPCW EXERCISE ON DELIVERY OF ASSISTANCE
(ASSISTEX 2)
LVIV, UKRAINE
10 – 13 OCTOBER 2005**

NOMINATION FORM

Please submit the completed form **by 1 July 2005** to:
Assistance and Protection Branch
International Cooperation and Assistance Division
OPCW, Johan de Wittlaan 32, 2517 JR The Hague, the Netherlands
Fax: +31-(0)-70-416 3209; e-mail: assistex@opcw.org.

Please use BLOCK LETTERS

1.	Family name of nominee			
2.	First name(s)			
3.	Date of birth	Day	Month	Year
4.	Citizenship			
5.	Gender*	Male <input type="checkbox"/>	Female <input type="checkbox"/>	
6.	Passport number			
7.	Date of issue	Day	Month	Year
8.	Expiry date	Day	Month	Year
9.	Place of issue			
10.	Areas of expertise			
11.	Employer			
12.	Employer's address (Please do not give a post-office box number.)	Street		
		Number	Post code	
		City		
		Country		
13.	E-mail address			
14.	Telephone numbers, including country and city codes	Home		
		Work		
		Mobile		
15.	Fax numbers, including country and city codes	Home		
		Work		

* For this and all like items, please tick the appropriate box.

Annex 2

**SECOND OPCW EXERCISE ON THE DELIVERY OF ASSISTANCE
(ASSISTEX 2)
LVIV, UKRAINE
10 – 13 OCTOBER 2005**

TEAM NOMINATION FORM

Please submit the completed form **by 18 March 2005** to:
Assistance and Protection Branch
International Cooperation and Assistance Division
OPCW, Johan de Wittlaan 32, 2517 JR The Hague, the Netherlands
Fax: +31-(0)-70-416 3209; e-mail: EmergAssistBr@opcw.org

Please use BLOCK LETTERS

1.	Team specialisation	
2.	Name of commander	
3.	Number of personnel	
4.	Personnel specialisation(s)	
5.	Special vehicles	
6.	Special logistics requirements	
7.	Mode of transport	Road <input type="checkbox"/> Rail <input type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/>
8.	Point of contact	
9.	E-mail address	
10.	Telephone numbers, including country and city codes	Home
		Work
		Mobile
11.	Fax numbers, including country and city codes	Home
		Work